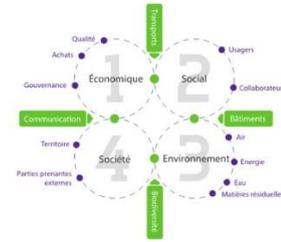




CHRYSLIDE

PROGRAMME DE RECHERCHE -
ACTION
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA CULTURE DANS LES
TERRITOIRES



Programme Chrysalide Analyse de l'enquête de l'été 2023

Les 75 collectivités qui ont répondu à cette enquête représentent un panel relativement équilibré en termes de taille de collectivité avec

- 21% de collectivités de moins de 20 000 habitants
- 31% de collectivités de 20 à 50 000 habitants
- 20% de collectivités de 50 à 100 000 habitants
- 28 % de collectivités de plus de 100 000 habitants.

Les équipements ou organisations culturelles visés dans les réponses : *Les lieux culturels et polyvalents et les théâtres gérés en régie principalement ciblés comme potentiellement concernés par une démarche de durabilité*

Les collectivités ont majoritairement répondu au titre de lieux culturels polyvalents (27%) ou pour un théâtre (24%). Les musées et les lieux patrimoniaux sont peu représentés (8%). Ces équipements envisagés sont très majoritairement gérés en régie (87%) et la très grande majorité (71%) n'ont pas connu de rénovation depuis 10 ans. Une très forte majorité (83%) ne font pas l'objet d'une protection patrimoniale.

Les stratégies et les plans d'actions en matière de durabilité (Développement Durable) et/ou de RSE/O (Responsabilité sociale et sociétale des Entreprises / Organisations) : *des stratégies et des plans d'action en matière de durabilité, majoritairement axées vers la THQSE et impulsées par des démarches globales au niveau de la collectivité*

Les collectivités semblent être sensibles à ces démarches car bien que seulement 12% d'entre elles aient défini une démarche, 47 % des réponses indiquent que des actions ou des démarches sont engagées, essentiellement au niveau de la collectivité mais plus rarement au niveau d'un événement (7%) ou d'un établissement culturel (25 %).

Les démarches mises en œuvre concernent très largement une démarche THQSE.

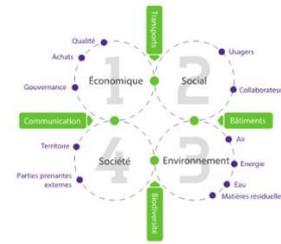
Sensibilisation et organisation du personnel : *une sensibilisation des responsables et des collaborateurs qui commence, à peine, à conduire à agir avec la nomination d'un responsable.*

Très majoritairement (70%) les responsables et leurs collaborateurs sont sensibilisés au moins en partie. Toutefois, seules un quart des collectivités ayant répondu ont nommé un responsable.



CHRYSLIDE

PROGRAMME DE RECHERCHE -
ACTION
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA CULTURE DANS LES
TERRITOIRES



Les domaines investis : *peu de domaines spécifiques à la culture, comme les déplacements des publics, sont aujourd'hui investis. Les domaines plus généraux de la collectivité comme les achats publics ou les déplacements des salariés déjà engagés sont mieux pris en compte*

Au niveau des **achats publics**, l'intégration de la responsabilité se développe car 21% des réponses précisent qu'une politique d'achat intégrant des achats responsables est formalisée et pour 49% si la politique n'est pas formalisée, des critères sont d'ores et déjà établis.

À plus de 69 %, des actions sont engagées pour limiter les impacts **des déplacements domicile-travail** dont 21 % des répondants ont mis en place des actions. La prise en compte des déplacements est beaucoup plus faible s'agissant des **déplacements des publics** puisque 53 % des répondants n'ont rien mis en place, toutefois la question semble se poser puisque 28 % d'entre eux sont en réflexion et 18 % ont déjà des actions en cours.

Peu d'évaluations de la **qualité de vie des salarié-e-s** ont été réalisées (16%), toutefois, 37 % ont mis en place une démarche SST (Santé Sécurité au Travail).

Parmi les domaines investis :

La lutte contre les nuisances des champs électromagnétiques, contre les risques chimiques et les perturbateurs endocriniens est très peu mise en œuvre (par 15 à 20 % seulement des répondants). Seule la lutte contre les nuisances sonores, par ailleurs soumise à réglementation, est prise en charge par la majorité des répondants (52%).

Pour ce qui concerne les ressources, si plus de 25 % des collectivités ont réalisé un audit énergétique de leur structure, il faut noter que plus de 57 % des répondants, responsables d'équipement, n'ont pas d'information à ce sujet.

De même, seuls 37% des répondants suivent leur consommation d'eau et près de 35 % ont mis en place des actions de réduction. Toutefois, près du quart (23%) ne savent pas s'il existe un suivi des consommations et la moitié n'ont pas mis en place d'action de réduction de la consommation.

Les actions de réduction et de valorisation des matériaux sont essentiellement mises en place pour le papier et les cartons (93%), le plastique (79%) et le verre (83%). Le bois, les bio-déchets et les déchets dangereux sont relativement bien pris en compte avec environ la moitié des répondants qui interviennent. Ce sont les actions concernant les métaux, le plâtre, les fractions minérales et les textiles qui sont très peu prises en charge.

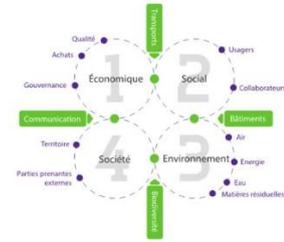
La question de la préservation de la biodiversité semble monter en charge. Effectivement si 49 % des répondants n'ont pas mis d'actions en œuvre, 36 % des répondants sont déjà actifs, et plus de 14 % sont en cours de réflexion.

Les publics en difficultés tels que les personnes en situation de handicap ou les publics empêchés sont très largement pris en compte avec plus de 80 % de répondants indiquant agir en leur faveur.



CHRYSLIDE

PROGRAMME DE RECHERCHE -
ACTION
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA CULTURE DANS LES
TERRITOIRES



Les principales raisons pour s'engager dans une démarche de durabilité : *C'est l'impulsion donnée par la collectivité alliée aux convictions de chacun qui déclenche l'engagement dans une démarche de durabilité*

C'est essentiellement (53 % des réponses) du fait que l'équipement s'inscrit dans la démarche globale de la collectivité et par convictions et une adhésion collective à la responsabilité en matière de durabilité (35 % des réponses) que les répondants ont engagé une démarche de durabilité.

Les principaux freins : des manques de moyens financiers et humains

Ce sont essentiellement les manques de moyens financier (76 % des réponses) et humain (52 % des réponses) qui freinent les collectivités à s'engager dans une démarche de durabilité de leur équipement.

Les travaux ou investissements importants envisagés dans les 3 prochaines années portent en majorité (52 %) sur des investissements matériel et mobilier ; la rénovation (20 %) et la réhabilitation (20 %) suivent dans une moindre mesure.

Estimation des moyens susceptibles d'être mobilisés : *De faibles capacités de financement pour accompagner une démarche en faveur de la durabilité.*

40 % des répondants estiment pouvoir investir moins de 3 000 € par équipement pour participer au financement d'un accompagnement en matière de durabilité et 16 % entre 3 000 et 10 000 €.